



Commune de La Pesse
Département du Jura
Arrondissement de Saint-Claude
Canton de Côteaux du Lizon

PROCÈS-VERBAL

de la séance du Conseil Municipal

du lundi 15 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le huit juillet courant, s'est réuni en salle du conseil municipal de la Mairie, sous la présidence de M. Claude MERCIER, Maire.

Présents : Claude MERCIER, Julien CARNOT, Marie-Anne LE METAYER, Anthony HAREL, Audrey GRANDCLEMENT, Caroline AUGÉ-CHEVASSUS (arrivée à 19h05), Jean-Christophe LEONARD, Grégoire JUBERT

Pouvoirs : Benjamin SEVESSAND à Claude MERCIER, Sandrine GIROD à Marie-Anne LE METAYER

Absents :

Secrétaire de séance : Anthony HAREL, adopté à l'unanimité

Ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 10 juin 2024
- 2) Problématique du raccordement à l'eau potable de 3 parcelles privées
- 3) Finances :
 - Passage au compte financier unique pour le Budget principal Commune
 - Amicale des Sapeurs-Pompiers des Couloirs : Demande de subvention communale pour l'organisation du Feu d'artifice du 14 juillet
 - Classement de la commune en zone France ruralités revitalisation (FRR) : Réflexion sur les exonérations possibles des taxes directes locales
 - Vente parcelle forestière n°16
- 4) Communauté de Communes Haut Jura Saint Claude : Approbation du nouveau rapport de la CLECT
- 5) Projet Hameau léger : Achat de parcelles
- 6) Projet Centre Village : Point de situation
- 7) CPIE :
 - Rapport d'activité 2023
 - Appel à manifestation d'intérêt à destination des communes et intercommunalités pour le déploiement de balades sensibles et d'aménagements tactiques
 - Action Jardin comestible
- 8) SIE du Haut-Jura Sud : Rapport du prestataire SUEZ pour l'année 2023
 - Questions diverses
 - Courriers divers

1) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 10 juin 2024 :

Après consultation, le Conseil Municipal APPROUVE, avec 9 voix Pour, le procès-verbal du Conseil Municipal du 10 juin 2024 tel qu'il leur a été transmis.

2) Problématique du raccordement à l'eau potable de 3 parcelles privées – Délibérations n°039 et 040/2024 :

Pour mémoire, les 3 habitations situées en continuité du Lotissement Sur la Semine, côté Sud/Est, ne disposent que d'un seul compteur d'eau potable installé en limite de voirie publique. SUEZ ne peut pas installer de compteurs sur des parcelles privées. Les propriétaires ont sollicité la commune pour que la parcelle B 1292 soit intégrée dans la voirie publique pour solutionner cette situation inconfortable (une seule facture et accord entre les parties pour remboursement au payeur). Par délibération les 9 octobre 2022 et 17 juillet 2023, le Conseil Municipal a refusé d'acquiescer à la parcelle et d'intégrer la voirie dans le domaine public. Décision motivée par la non responsabilité de la commune dans cette situation.

Les propriétaires ont ensuite souhaité poursuivre leurs démarches auprès de SUEZ et du SIE. Ceci a permis qu'une rencontre soit organisée le 8 juillet dernier en mairie, en présence de M. Olivier COIN, Adjoint à la Directrice d'Agence Saône et Loire Jura de SUEZ, de Monsieur Christian ROCHET, Président du SIE du Haut-Jura Sud, Monsieur Jean-Marc HENROTTE, conseiller syndical du SIE et de Claude MERCIER. 2 propositions ont été faites :

1/ SUEZ accepte d'installer des sous-compteurs pour permettre que la consommation d'eau de chaque habitation soit visible. Il n'est cependant pas possible de supprimer le compteur situé en limite de voirie dont l'abonnement demeure à la charge des 3 riverains avec nécessité que l'un des 3 soit destinataire de la facture et s'entende avec les 2 autres pour la répartition de cette charge.
2/ Le Maire a proposé de remettre au vote l'acquisition à titre gratuit d'une partie de la parcelle B 1292 correspondant à la voie privée goudronnée pour permettre l'installation de compteurs individuels. Cela permettrait de régler définitivement cette situation insatisfaisante.

Les élus sont donc invités à se positionner sur cette problématique. Lors du débat, il ressort que l'intégration d'une nouvelle voie dans le domaine public va à l'inverse des décisions prises dernièrement pour l'entretien des voies (ASA, participation à l'entretien des chemins ruraux). La parole est donnée aux propriétaires, dont un confirme ne pas vouloir céder la partie enherbée de la parcelle.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que la commune doit pouvoir apporter des solutions à ses habitants et propose qu'un cadre précis soit dicté dans la délibération. Il souhaite que 2 votes soient prononcés :

- Qui est favorable à l'intégration de la voie dans la voirie publique ? Résultat du vote : 5 Abstentions et 5 voix Pour
- Qui est favorable à l'acquisition de la parcelle B 1292 dans son entièreté ? Résultat du vote 7 Abstentions, 1 Contre et 2 Pour

Au vu du sens du vote, Monsieur le Maire rédigera un courrier aux propriétaires pour les informer de l'accord de principe de l'intégration de la voirie au domaine public et leur demander leur accord pour cette proposition légèrement différente de la proposition initiale.

3) Finances :

a/ Passage au compte financier unique pour le Budget principal Commune

La DGFIP a transmis l'information du passage au CFU (Compte Financier Unique) à partir de l'exercice 2024 pour les collectivités qui le souhaitent, et au plus tard pour celui de 2026.

Sachant que la commune a expérimenté la nomenclature M57 dès l'exercice 2022, soit 2 années avant l'échéance finale, Monsieur le Maire propose de donner son accord au CDL (Conseiller aux Décideurs Locaux).

Ceci permettra de ne plus produire le Compte Administratif et le Compte de Gestion en fin d'année, mais un seul document de contrôle des opérations budgétaires.

Les conseillers prennent note du changement de mode de fonctionnement.

b/ Amicale des Sapeurs-Pompiers des Couloirs : Demande de subvention communale pour l'organisation du Feu d'artifice du 14 juillet

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers a fait parvenir le 6 juin dernier une demande de subvention pour le financement du feu d'artifice du 14 juillet. Le coût de l'évènement est de 2 500 €, la commune des Bouchoux a accordé la somme de 250 €. Il est proposé de financer ce même montant.

Ainsi, le Conseil Municipal, avec 5 voix Pour et 5 Abstentions, **DÉCIDE** d'attribuer une subvention communale de 250 €.

c/ Classement de la commune en zone France ruralités revitalisation (FRR) : Réflexion sur les exonérations possibles des taxes directes locales

La loi des Finances 2024 instaure à compter du 1^{er} juillet 2024 un nouveau zonage dénommé France Ruralités Revitalisation (FRR) qui remplace les Zones de Revitalisation Rurales (ZRR). L'arrêté ministériel du 19 juin 2024 fixe le classement des communes par département (286 pour le Jura). Il s'applique dorénavant au niveau des intercommunalités sans distinction entre les communes. Il est basé sur la densité et la richesse des habitants. Comme pour l'ancien dispositif, la commune de La Pesse en fait partie.

Il s'agit d'une aide au développement économique des territoires ruraux, soit une bonification de DGF (dotation globale de fonctionnement) pour La Pesse. Les entreprises s'y installant obtiennent des exonérations d'impôts ou de cotisations patronales pour l'embauche. Des flyers sont disponibles au secrétariat.

De plus, les communes peuvent instituer par délibération, avant le 18 septembre prochain, des exonérations supplémentaires portant sur :

- la taxe foncière des propriétés bâties : établissements industriels ou commerces, artisans, hôtels, locaux de tourisme, logements bénéficiant d'aide ANAH (aides à la rénovation des logements),
- la taxe d'habitation : meublés de tourisme, gîtes ruraux, chambres d'hôtes, ...

La position du Conseil Municipal est de ne pas voter d'exonérations dont la part de recettes serait imputable au budget communal sans compensations.

Par contre, des élus se questionnent : Pourquoi La Pesse n'est pas classée comme commune en zone géographique dans laquelle le marché immobilier est qualifié de tendue, donc éligible au prêt à taux zéro ? Qu'en est-il également de la compensation genevoise ? (compensation financière versée aux départements de l'Ain et la Haute-Savoie, égale à 3,5 % de la masse salariale brute acquittée par les entreprises genevoises qui emploient des travailleurs frontaliers français).

Monsieur le Maire propose de soumettre ces questions à Madame la Sous-Préfète.

d/ Vente parcelle forestière n°16

- Le compte-rendu de la vente de bois du 25 juin à Nantua a été communiqué par l'ONF. La parcelle n°16 a fait l'objet de 3 offres. Le lot a été attribué au mieux disant, la SAS DUCRET et Fils pour 17 686 €. Le montant est conforme au cours du marché actuel. C'est un bois de bonne qualité, avec un accès facile. La décision de dissocier la vente en lot des 2 parcelles a été concluante. Cette recette n'ayant pas été provisionnée au budget, c'est une bonne nouvelle.

A l'inverse, la parcelle n°17 est notée n'avoir reçu aucune offre. Or, Jean-Luc DEPRAZ, agent ONF, a corrigé cette publication puisqu'une offre a été reçue. La commune devra se prononcer sur l'acceptation de cette offre inférieure au prix de retrait. L'avis de Jean Luc DEPRAZ sera sollicité et la commune pourra faire connaître sa décision au service commercial de l'ONF. Il est rappelé que si la commune acceptait cette offre, le scieur n'aurait aucune obligation de la maintenir.

- Monsieur le Maire souhaite profiter du point Forêt pour aborder la réunion du Comité de pilotage Expérimentation de lutte contre les scolytes à laquelle Julien CARNOT était présent avec des élus de Choux et Les Bouchoux.

L'opération a commencé plus tôt cette année et la météo humide et froide de ces derniers mois aurait pu être favorable à la santé de la forêt. Malheureusement, il apparaît que la reproduction des insectes a déjà démarré du fait de la douceur des températures cet hiver. Aux altitudes moindres de la zone concernée par l'expérimentation, les bûcherons ont déjà abattu 130 m³ sur les 350 m³ prévus dans la convention de financement FNADT. Un sentiment de découragement se fait sentir, sachant qu'ils ne sont plus que 2 à intervenir. La pénibilité de la tâche n'est pas suffisamment prise en compte, malgré les aides à l'investissement de l'Etat pour l'achat de matériel. Il a été décidé d'abandonner l'action sur une parcelle de Choux déjà trop touchée. Constat est fait à la mi-juillet que les forêts de La Pesse restent encore relativement épargnées.

Il faudrait au moins que cette expérimentation permette d'analyser si l'intervention a été utile. Pourquoi la forêt du Risoux semble moins touchée que celle du Massacre ? Ici aussi les moyens manquent pour l'exploitation des données. Les surveillances par drone ne sont pas fiables. Des choses seraient à tester, telle la formation des chiens pour détecter les phéromones ou autres. Les élus constatent que la zone touchée n'est pas suffisamment grande en France pour mobiliser les politiques.

- Marie-Anne LE METAYER, Présidente de la Commission Forêt, informe également que le chantier de remise en état du chemin du Grand Commun a eu lieu. Le Maire se rendra à la réunion de réception des travaux ce mercredi 17 juillet en présence du gestionnaire forestier qui a réalisé le chantier aux frais des propriétaires concernés par l'exploitation.

- Enfin, le futur plan de gestion forestier est en cours d'étude. Son objectif est de donner un cap pour les 10/20 années à venir et les grandes orientations sylvicoles de la forêt de La Pesse. La Commission Forêt rencontrera prochainement l'ingénieur forestier ONF en charge de ce dossier pour échanger sur un aménagement forestier durable au regard des enjeux économiques, sociétaux et environnementaux. Puis cette feuille de route sera présentée en conseil municipal.

4) Comm. Comm. HJSC : Approbation du nouveau rapport de la CLECT :

La répartition des frais liés à la réalisation du PLUi a été validée par la Commission locale d'évaluation des charges transférées le 3 juin dernier. La commune de Saint Claude avait demandé de prendre en compte les dépenses liées à l'urbanisme faites par les communes sur les 5 dernières années et d'actualiser les données de population de l'INSEE. La demande de la ville de Saint Claude ne peut être prise en compte, la CLECT n'intégrant que les dépenses à venir. Pour La Pesse, le nouveau calcul basé sur les données de population actualisées induit une augmentation de la participation de 18.20 € par an. Il convient donc d'approuver ces nouvelles données.

Ainsi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 10 voix Pour, **APPROUVE** le rapport de la CLECT du 3 juin 2024 ; **APPROUVE** le montant des charges transférées pour l'élaboration et la mise en œuvre du PLUi à hauteur de 113 000 € par an ; **APPROUVE** la clé de répartition proposée basée sur la population ; **ACTE** la répartition des charges pour l'ensemble des communes comme suit :

COMMUNES	INSEE	TOTAL
AVIGNON-LÈS-SAINT-CLAUDE	39032	1 863,50€
BELLECOMBE	39046	392,00€
CHASSAL-MOLINGES	39339	6 467,95€
CHOUX	39151	621,45€
COISERETTE	39157	240,35€
COTEAUX DU LIZON	39491	12 467,30€
COYRIÈRE	39174	334,75€
LA PESSE	39413	1 946,30€
LA RIXOUSE	39460	1 016,50€
LAJOUX	39274	1 774,25€
LARRIVOIRE	39280	503,45€
LAVANS-LÈS-SAINT-CLAUDE	39286	12 944,65€
LES BOUCHOUX	39068	1 606,45€
LES MOUSSIÈRES	39373	1 011,25€
LESCHÈRES	39293	957,35€
RAVILLOLES	39453	2 190,45€
ROGNA	39463	1 072,60€
SAINT-CLAUDE	39478	52 288,45€
SEPTMONCEL LES MOLUNES	39510	5 409,70€
VILLARD-SAINT-SAUVEUR	39560	3 282,35€
VIRY	39579	4 482,35€
VULVOZ	39585	126,60€
TOTAUX		113 000,00€

PRÉCISE qu'une révision du montant des attributions pourra être envisagée au bout de 5 ans ;
AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

Ces coûts seront déduits des attributions de compensation allouées aux communes.

5) Projet Hameau léger : Achat de parcelles

L'opération de bornage des parcelles appartenant au Département du Jura a eu lieu, permettant de redistribuer l'espace à l'arrière des bâtiments du CERD et ainsi faciliter le projet. Un plan de validation parviendra en mairie après l'estimation des domaines obligatoires. Au niveau des parcelles privées, la situation n'a pas avancé.

Une réunion en visio avec Mylène LE GAC de l'association Hameaux Légers s'est tenue le 10 juillet afin de traiter les questionnements formulés lors de la dernière réunion de travail (raccordements, assainissement, ...) Une rencontre est prévue avec le SPANC le mardi 3 septembre 2024 à 9h, puis une autre sera programmée avec le service instructeur d'urbanisme pour le permis d'aménager.

Le cahier des charges sera présenté en octobre après qu'il ait été validé par le COPIL. Le groupe de travail se réunira le 31 juillet à 19h pour avancer sur son contenu.

Monsieur le Maire doit contacter Madame la Maire de Villy-Le-Peloux en Haute-Savoie qui mène également une étude sur une solution d'habitats légers. Il est intéressant de pouvoir échanger pour collecter des informations ou idées qui pourraient à chacun.

6) Projet Centre Village

L'office du tourisme a fait remonter ses remarques suite à la réunion Esquisse du 21 juin.

La prochaine réunion sera pour la phase APS (Avant-Projet Sommaire) le lundi 29 juillet à 14h.

Monsieur le Maire rencontrera ce même jour à 16h15 Madame la Sous-Préfète de Saint-Claude pour évoquer le financement du projet et d'autres sujets.

7) Point de situation SIVOS

Monsieur le Maire souhaite ajouter ce point à l'ordre du jour suite à la récente nouvelle de l'agrément Francas des accueils périscolaires. La présidente, Caroline AUGÉ-CHEVASSUS a le plaisir de présenter le site internet commun aux 3 communes (Les Moussières, Les Bouchoux et La Pesse) à l'attention des familles pour effectuer les inscriptions aux différentes activités. Les communes du RPI La Pesse/Les Bouchoux disposent dorénavant d'un cadre sécurisant (cantine, transports et garderie) grâce à la direction multi-sites. Cet agrément garantit le respect des normes, la gestion et la formation des agents, l'accompagnement pédagogique de l'enfant, mais aussi les financements CAF. La gestion administrative du SIVOS sera donc allégée permettant à l'agent de se recentrer sur le fonctionnement du syndicat. Il reste l'audit de la PMI (Protection Maternelle et Infantile) le mercredi 17 juillet pour la conformité des bâtiments et des installations.

8) CPIE

a/ Rapport d'activités 2023 du CPIE du Haut-Jura Monsieur le Maire invite les conseillers à lire ce document très intéressant présentant les cinq secteurs d'activités du CPIE. La Pesse est d'ailleurs citée dans l'accompagnement des acteurs pour des actions pour l'environnement avec l'action « La Pesse dans 20 ans ».

b/ Appel à manifestation d'intérêt – La santé à la clé :

Le CPIE Bourgogne Franche Comté présente le dispositif « Balades Sensibles » pour un urbanisme favorable à la santé, sous la forme de parcours urbains guidés.

Cette démarche semble plus pertinente pour une commune urbaine, la commune ne postulera donc pas.

c/ Action Forêt comestible :

Les ateliers « La Pesse dans 20 ans » ont abouti sur l'envie de voir créer un espace « Forêt comestible » qui sera l'action concrète de fin de cycle. Sous la forme d'un chantier collectif, elle sera facile à mettre en place derrière le bâtiment de la mairie en continuité du jardin partagé. La surface prévue sera évolutive et modulable dans le temps, accueillant arbustes, potager, verger, mare, ...). Au-delà de son rôle autour de la biodiversité, elle répond à une demande des habitants de créer du lien social autour d'un projet citoyen d'actualité.

9) SIE du Haut-Jura Sud : Rapport annuel du prestataire SUEZ

Le syndicat a transmis le rapport de l'année 2023 du prestataire (et non plus délégataire) pour la gestion de l'eau potable. Ce document de 130 pages sera mis en ligne sur le site de la commune.

Questions diverses

- Réponse de la DDT au courrier sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires : La demande d'explication de la commune a enfin reçu une réponse. Toutefois, celle-ci ne répond pas aux attentes car elle évoque la taxation des logements vacants. Monsieur le Maire en discutera avec Madame la Sous-Préfète.

- Rencontre étudiants du Master Bioterre de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne : Monsieur le Maire invite les conseillers à le rejoindre le mercredi 18 septembre à 9h pour un temps d'échange avec ces élèves dont la spécialisation est la prise en compte des enjeux de territoire, environnementaux et de biodiversité, intéressés notamment par le projet éco-hameau : Pourquoi cette décision ? Quelles problématiques rencontre la commune ? Plus généralement tous les aspects de la situation de notre commune pourront être abordés.

- Dégradation d'affiche : La Zone du Dehors a organisé un concert de Mehdi KABAR le 29 juin dernier. Une première affiche annonçant le spectacle, posée entre la boulangerie et l'épicerie a été arrachée. La deuxième affiche a été souillée par une croix celte néo-fachiste dessinée sur le nom de l'artiste. Alerté, Monsieur le Maire a fait remonter l'information à Mme la Sous-Préfète de Saint-Claude, qui l'a incité à déposer plainte. Après échanges avec les gérants de la Zone du Dehors et ses adjoints, Monsieur le Maire a décidé de ne pas déposer de plainte, jugeant que l'aboutissement de cette plainte serait très hypothétique, que la Zone du Dehors craint de devenir une cible de ces agissements auxquels il n'est pas utile de faire de la publicité. Cela dit le Conseil Municipal constate qu'une ou plusieurs personnes s'autorisent ce genre d'action illégale. Il reste en lien avec les gérants de la Zone du Dehors pour rester vigilant et réfléchir ensemble aux actions pouvant être conduites pour réaffirmer l'importance d'un engagement culturel indispensable à notre territoire.

- Travaux et urbanisme : Monsieur le Maire assistera mardi 16 juillet au bornage de parcelles situées au 12 rue de l'épicéa dans le cadre d'une opération de vente. Il sera présent également lors du pré-piquetage opéré par le SIDEC dans le cadre de travaux de rénovation des réseaux électriques à la Combe d'Evuaz le 11 septembre prochain.

- Réclamation petite-enfance : Monsieur le maire recevra mercredi 17 juillet une jeune maman qui désespère de trouver une solution de garde pour son enfant de moins de 3 ans. Il pourra lui expliquer l'historique du dossier école et la position de la commune sur le sujet.

- Congés des agents communaux : L'employé communal prendra 2 semaines de vacances du 22 juillet au 2 août, puis 2 semaines fin août. La secrétaire fermera la mairie du 5 au 23 août, puis une journée le 30 août.

- Organisation Fête du Village : Comme chaque année, les conseillers tiendront la buvette le dimanche. Un planning leur sera transmis.

Prochain conseil municipal le lundi 2 septembre 2024 à 19 heures

Fin de la séance à 20H40


Délibérations du conseil municipal du lundi 10 juin 2024

- 040/2024 : Accord de principe pour l'intégration de la voirie privée Sur la Semine dans la voirie communale
- 041/2024 : Accord de principe pour l'acquisition de la parcelle B 1292
- 042/2024 : Amicale des Sapeurs-Pompiers des Couloirs : Attribution d'une subvention communale pour l'organisation du Feu d'artifice du 14 juillet 2024
- 043/2024 : Approbation du rapport de la CLECT du 03 juin 2024

Le secrétaire de séance



Le Maire



The official stamp of the Municipality of La Pesche-Cultural is circular, featuring a tree in the center. The text around the tree reads "RÉPUBLIQUE FRANÇAISE" at the top and "MAIRIE DE LA PESCHE - Cultural" at the bottom. A large, stylized signature is written over the stamp.